

LA JURISPRUDENCE DE GUERRE

Theodore SMOLDERS.

« Voilà pourquoi en cette incertitude et perplexité, que nous apporte l'impuissance de voir et de choisir ce qui est le plus commode pour les difficultés que les divers accidents et circonstances de chaque chose tirent, le plus sûr, quand autre considération ne nous y contraindrait, est, à mon avis, de se rejeter au party, où il y a le plus d'honnesteté et de justice : et puisqu'on est en doute du plus court chemin, tenir toujours le droit. » (*Essais*, Livre I, ch. XXIII.)

La réponse ne nous est-elle pas donnée par le Seigneur de Montaigne ?

« Quelle est la lampe préparée pour la nuit sombre dont parle Firdousi ?

Bien grave et redoutable mission que de juger dans les conjonctures présentes ! L'indépendance et la conscience du magistrat sont en jeu et de manière singulière. Où est le Juste ? Où est le Bien ?

l'Etat, d'apprécier les réactions des membres d'un des plus nobles ordres de la Nation ?

l'Etat, d'apprécier les réactions des membres d'un des plus nobles ordres de la Nation ?

10 MAI 1940

DEPUTIS LB

JURISPRUDENCE BELGE

IV

540

15.1.42

191

REVUE DE JURISPRUDENCE BELGE

AU LECTEUR,

Il y a une lampe préparée pour la nuit sombre :
 ô homme, autant que tu le pourras, ne te fatigues
 pas aller au mal.
 Aboulhasim Fritidou : Le Livre de Fritidou et
 de Minouchehr, Rois de Perse.

Le but de cet ouvrage est de documenter le lecteur autant qu'il est possible sur la jurisprudence depuis le 10 mai 1940.

Une première partie comprend les décisions rendues en application des arrêtés de Messieurs les Secrétaires généraux et celles où s'accuse la répercussion de l'état de guerre sur les conventions; la seconde donne des jugements et arrêtés de droit commun.

Ces décisions sont publiées *in extenso*, sauf celles déjà parues dans des recueils de jurisprudence; nous n'en donnons alors qu'un sommaire. Nous avons déposé avec soin toutes les revues afin que notre ouvrage puisse, par une sorte de table des matières détaillée, renseigner le lecteur sur toute la jurisprudence publiée depuis le 10 mai 1940 (1). Nous lui fournirons en outre un important ensemble de jugements et arrêtés inédits.

Il nous plaît de marquer ici combien grande est notre reconnaissance à l'égard des magistrats, avocats, fonctionnaires qui, avec une amabilité précieuse, nous ont transmis la documentation qu'ils possèdent.

Nous nous sommes spécialement efforcés de réunir le plus grand nombre de décisions rentrant dans le cadre de notre première partie. Cette jurisprudence « de guerre » offre au surplus, à défaut souvent de valeur proprement juridique, un réel intérêt d'ordre moral et psychologique; n'est-elle pas à certains égards le miroir des opinions qui se divisent ? ne permet-elle pas, en présence d'une législation...

(1) Nous n'avons omis que les arrêtés de la Cour Suprême ne statuant que sur des questions de procédure en cassation.

Collaborateurs en province :

Anvers : Me Hubert VAN HECKE.
 Malines : Me Frans VAN DE MERT.
 Turnhout : Me Raymond SCHUER-
 MANS.
 Louvain : Me Jacques MEULEMANS.
 Nivelles : Me Mauries BAUDOIN.
 Charleroi : Me Raymond LAFR-
 NEUR.
 Mons : Me André BUTEAU et
 Me Auguste MOREAUX.
 Tournai : Me A. VORMEZEL.
 Gand : Me Albert HANS.
 Termonde : Me Ludovic MOYER-
 SOEN.
 Bruges : Me J.-Y. DAUTRICOURT.
 Andenarde : Me Armand DE KER-
 MACCKER.
 Courtrai : Me André DELVOYE.
 Furnes : Me Albert DE SPOT.
 Ypres : Me Jean CHRISTEN.
 Liège : Me Maurice POLAIN.
 Huy : Me Robert DEHN.
 Vervières : Me Charles GARAT.
 Hasselt : Me Jean GRUYERS.
 Arlon : Me Jean GOFFINET.
 Marche-en-Famenne : Me François
 DE HAILEUX.
 Namur : Me Pierre HUART.
 Dinant : Me Edouard BOURDON.

LA
JURISPRUDENCE
BELGE depuis le 10
MAI 1940.
TOME I

1941

Maison FERNAND LARCIER, S. A.
BRUXELLES
26-28, Rue des Minimes



TOME I

M^{mes} Etienne DE FAYS, Freddy GENIN, Yves MEULEMANS,
avec la collaboration de

M. TH. SMOLDERS
Avocat à la Cour d'appel de Bruxelles

sous la direction de

10 MAI 1940

DEPUIS LE

JURISPRUDENCE BELGE

LA